



Votre partenaire résidentiel  
en Lorraine FB

EPINAL  
Le 23 juin 2016

OBJET :- Votre courrier reçu le /06/2016

Madame,

Vosgelis

2, quai André Barbier  
88026 EPINAL Cedex  
Tél. 03 29 82 98 11  
Fax 03 29 82 12 03  
www.vosgelis.fr

Office Public de l'Habitat  
du Département des Vosges  
N° SIRET : 783 436 660 000 22  
N° TVA Intracommunautaire  
> FR 89 783 436 660  
Membre de l'Union sociale  
pour l'habitat



J'ai pris bonne note de votre courrier, cité en objet, qui a retenu toute mon attention.

Je vous rappelle que Vosgelis est soucieux d'améliorer sa qualité de service et de répondre aux attentes de nos locataires qui n'ont pas les moyens d'entretenir leur logement.

En effet, le décret du 26 Août 1987 n° 87 - 712 précise l'ensemble des réparations qui incombent aux locataires et à ce titre le contrat SERENELIS une véritable réponse que nous apportons à un tarif négocié.

De plus ce Contrat SERENELIS prévoit une astreinte technique 24h/24 et 7j/7 pour les travaux décrits dans l'accord collectif que vous avez reçu et une visite préventive annuelle qui garantit la mise en sécurité du logement.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Directeur Général et par délégation  
Le Directeur de la Clientèle

  
Mr Frédéric BIENFAIT